



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 28 Juin 2017

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET CUISINE CENTRALE

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Philippe DONIES, Martine YVON, Pierre-Yves CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES

Présents : 29
Pouvoirs : 4

n° 23 c

DIRECTION DES RESSOURCES

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine GOYER

Le trésorier principal a remis un état, pour l'admission en non valeur, des recettes énumérées ci-dessous :

Liste n° 1507620215 au 16/10/2014

Exercices	Objet de la créance	Montant
2005 à 2012	Cantine	4 938,03 €
		<hr/>
		4 938,03 €

Le trésorier principal demande l'admission en non-valeur de ladite somme.
La dépense sera imputée au compte 6541 : pertes sur créances irrécouvrables du budget cuisine.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du vendredi 16 juin 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,

Maire

